



# COMMUNE DE GRANDVILLARD

## Version provisoire

le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

## ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22 AVRIL 2026

### PROCES-VERBAL

**Présidence :** Monsieur Daniel Raboud, syndic

**Citoyennes et citoyens présents :** citoyens.nes : **37**; conseil communal : **5**; soit un total de **42**.

**Auditeurs-trices :** 2 personnes

**Conseil communal :** Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Marc-Olivier Benninger
- Bertrand Borcard
- Edouard Raboud

**Secrétaire :** Madame Sylvie Broccard

---

#### Convocation :

- affichage au pilier public dès le 10 avril 2026 ;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 15, du 10 avril 2026;
- insertion dans le Bulletin d'information numéro 98 distribué à tous les ménages le 9 avril 2026 (art. 12, al. 1<sup>bis</sup> LCo; décision de l'assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2021) ;
- publication sur le site internet.

Le mode de convocation ne suscitant aucun commentaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

---

#### Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2025 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2025
  - 2.1. Compte de fonctionnement

- 2.1.1 présentation
  - 2.1.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - 2.1.3 approbation
  
  - 2.2. Compte des investissements
    - 2.2.1 présentation
    - 2.2.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
    - 2.2.3 approbation
  
  - 3. Alpage Fédjîre – réfection de la toiture du chalet – crédit additionnel
  
  - 4. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)
  
  - 5. Divers
- 

A 20h00, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation de la 10<sup>ème</sup> et dernière assemblée communale de la législature 2021-2026.

Il adresse des salutations particulières aux deux nouveaux élus qui entreront en fonction le 25.04.2026, à savoir Messieurs Arnaud Delabays et Julien Fruchou ainsi qu'à Madame Jessica Gremaud, nouvelle collaboratrice au sein de l'administration communale, qui se présentent à l'assemblée.

**Monsieur le Syndic :**

- annonce que l'assemblée sera enregistrée;
- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :
  - <sup>1</sup>L'assemblée vote à main levée.
  - <sup>2</sup>Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.
  - <sup>3</sup>Le président et les autres membres du Conseil communal peuvent voter. Toutefois ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.
- excuse l'absence de : M. Raphaël Borcard, M. Markus Etter, M. Pascal Monteleone, Mme Nicole Piccand, Mme et M. Jacqueline et Jacques Raboud, M. Laurent Zenoni.

- nommé en qualité de scrutateurs **M. Richard Courtin**, (partie gauche) et **M. André Geinoz** (partie droite et table du conseil);
- invite les citoyens à donner leur prénom et nom, puis d'être concis et précis dans leurs différentes interventions afin de passer en revue les points du tractanda dans un délai raisonnable;
- précise que l'assemblée traite uniquement des affaires communales.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format "PowerPoint". La présentation est annexée au présent procès-verbal (pièce numéro 1).

---

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2025

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2025 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens-nes auprès de l'administration communale, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22 et 103<sup>bis</sup> de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

**Monsieur le Syndic** demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du procès-verbal. Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** soumet le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2025 à l'approbation de l'assemblée communale.

Soumis à l'assemblée, le procès-verbal est <b>approuvé à l'unanimité</b> à main levée, avec remerciements à Madame Sylvie Broccard, secrétaire communale.
---

---

### 2. Comptes 2025

Les comptes 2025 étaient disponibles sur le site internet de la commune (comptes de résultat et d'investissement). Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité d'en consulter un exemplaire auprès de l'Administration communale. Une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

Le rapport de gestion 2025, comprenant notamment l'analyse des comptes 2025 a été publié dans le bulletin d'information numéro 98, pages 10 à 24. Le rapport de gestion 2025 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal responsable des finances, informe que les comptes ont été tenus par Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances, puis bouclés sur la base des dernières décisions du Conseil communal. Les comptes ont ensuite été révisés par la Fiduciaire Ruffieux SA et finalement présentés à la commission financière le 24 mars 2026.

## 2.1 Compte de fonctionnement

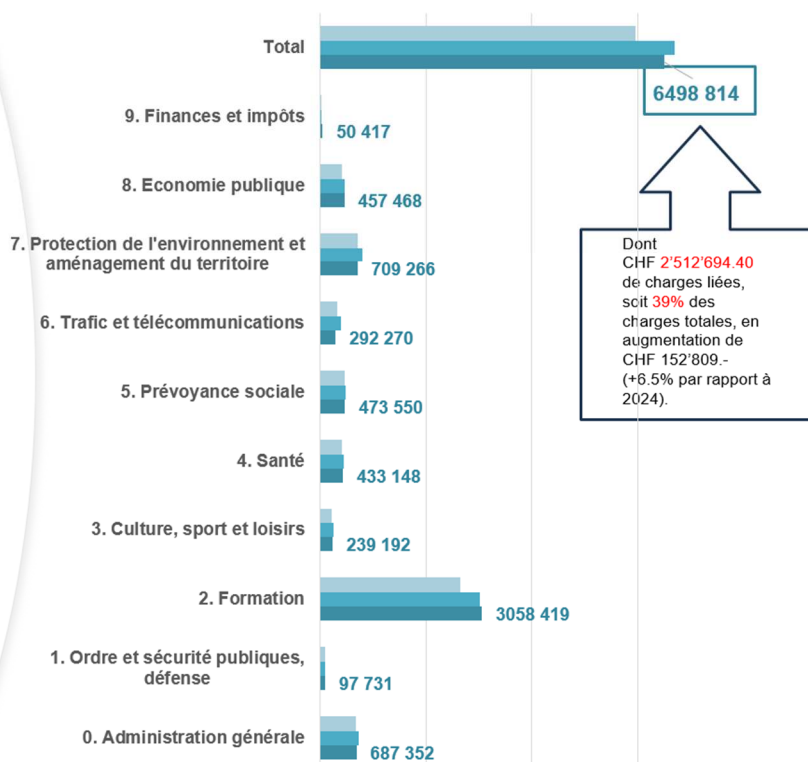
### 2.1.1 Présentation du compte de fonctionnement 2025

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, introduit la présentation des comptes de fonctionnement 2025 en commentant deux diapositives, reproduites ci-après, présentant la répartition des charges 2025 par dicastère comparée avec le budget 2025 et les comptes 2025. Le total des charges représente un montant de CHF 6'498'840, dont CHF 2'512'694.40 qui sont des charges liées ce qui représente 39%.



## Charges 2025

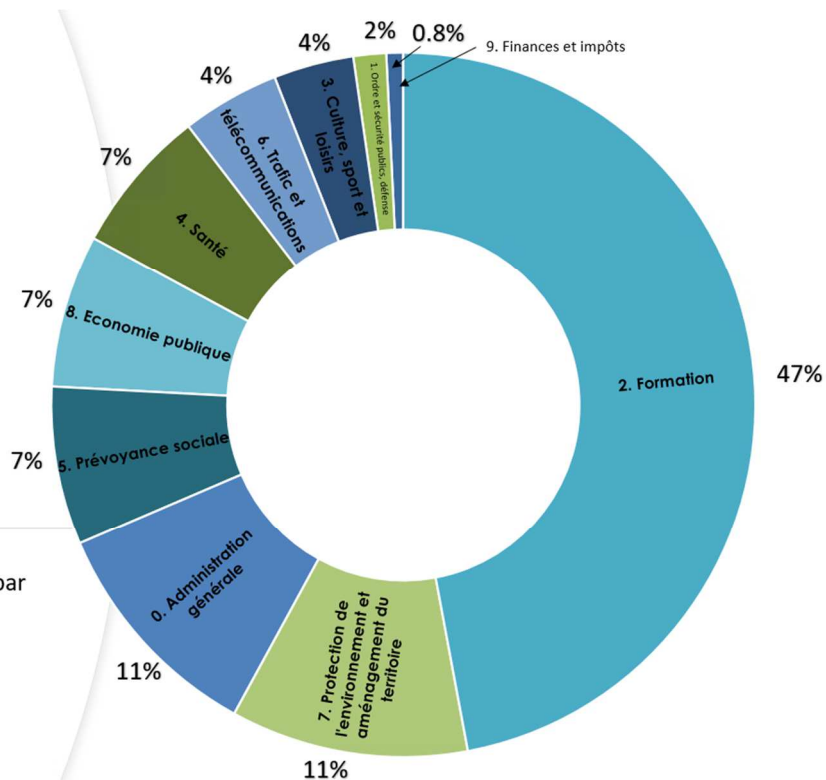
Répartition des charges par dicastère





## Charges 2025

Répartition des charges par  
dicastère



**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, poursuit avec la présentation du compte de fonctionnement à l'aide d'un graphique dédié à chaque chapitre en apportant des commentaires relatifs aux principales différences entre le budget 2025, les comptes 2025 et 2024.

### 0. Administration générale

Charges CHF 687'352

Produits CHF 229'685

Ce chapitre comprend le législatif, l'exécutif et les services généraux.

L'excédent de charges est de CHF 457'668 (amélioration de CHF 71'434 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Législatif et exécutif : le budget de CHF 109'989 a été respecté (CHF 92'004, soit -16%)
- Services généraux : charges supérieures en maintenance informatique à la suite de la mise en place du nouveau système (T2i).
- Bâtiment édilitaire : budget reporté de CHF 16'000.- pour le séparateur de la place de lavage.
- Gravières : recettes légèrement supérieures au budget (CHF 67'923 pour CHF 64'000).

## 1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges	CHF 97'731
Produits	CHF 39'878

Ce chapitre comprend la sécurité publique, la justice, les questions juridiques, le service du feu et la défense.

Les charges respectent le budget. L'excédent de charges est de CHF 57'853 (amélioration de CHF 5'290 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Le service des curatelles présente des charges inférieures au budget (- CHF 2'116)
- Service du feu : les taxes non-pompier étant reversées aux Secours Sud Fribourgeois, l'augmentation des produits est compensée par l'augmentation des charges (CHF 31'878 pour CHF 19'000).

## 2. Formation

Charges	CHF 3'058'419
Produits	CHF 1'825'844

Ce chapitre comprend la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées et la formation professionnelle initiale.

L'excédent de charges est de CHF 1'232'574 (détérioration de CHF 3'553 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Participation communale aux frais du cercle scolaire de CHF 209'444 (conforme au budget).
- Transports scolaires : CHF 553'632 pour CHF 576'089 au budget, part de Grandvillard de CHF 98'367 (+ CHF 6'719 par rapport au budget).
- Camps scolaires : hausse des charges intégralement compensée par les ventes réalisées par les écoles.
- Bâtiments scolaires : charges supérieures au budget (CHF 10'215 pour CHF 4'400), dues aux travaux sur le WIFI et les corrections des installations électriques à la suite du contrôle OIBT.
- Accueil extra-scolaire (AES) : part de la Commune de CHF 36'738 (CHF 44'383 au budget).
- Ecoles spécialisées - Institutions spécialisées : charges de CHF 134'356 pour un budget de CHF 127'587 (+5.3%).

## 3. Culture, sport et loisirs

Charges	CHF 239'192
Produits	CHF 76'632

Ce chapitre contient l'héritage culturel, la culture, les médias, le sport et les loisirs. L'excédent de charges est de CHF 162'561 (amélioration de CHF 31'737 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Sport, Personnel : charges inférieures de CHF 9'171.
- Sport, Entretien terrain de football : charges légèrement supérieures au budget (+ CHF 2'320), compensées par la participation des autres communes.
- Loisirs, Edilité et parcs : recettes travaux pour tiers supérieures au budget (CHF 26'778 pour CHF 12'600), en raison d'heures facturées au groupement forestier.
- Participation communale à l'AISG de CHF 14'545 (pour un budget de CHF 15'038).

#### 4. Santé

Charges	CHF 433'148
Produits	CHF 4'455

Ce chapitre comprend les hôpitaux, les EMS, les soins ambulatoires, la prévention et la santé publique, non mentionnée ailleurs.

L'excédent de charges est de CHF 428'693 (amélioration de CHF 11'966 par rapport au budget). Les charges sont en-deçà du budget mais en augmentation de 6% par rapport à 2024.

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Participation accompagnement personnes âgées : charges de CHF 161'189 pour un budget de CHF 167'262 mais en augmentation de 6% par rapport à 2024 (CHF 152'205).
- Service de sauvetage (ambulances) : participation de la commune pour CHF 6'143 (budget de CHF 10'968).
- Participation Croix-Rouge, soins à domicile : charges de CHF 120'320 conformes au budget.

#### 5. Prévoyance sociale

Charges	CHF 473'550
Produits	CHF 6'071

Ce chapitre comprend l'invalidité, la vieillesse et survivants, la famille et la jeunesse, le chômage, l'aide sociale, l'asile et l'assistance, non mentionnée ailleurs.

L'excédent de charges est de CHF 467'479 (amélioration de CHF 15'574 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Participation aux institutions spécialisées et handicapées : charges de CHF 261'937, soit +4% par rapport au budget de CHF 251'678 (+ 8% par rapport aux comptes 2024).
- Participation Service social régional : CHF 129'908, conformes au budget (+12% par rapport à 2024).
- Crèches et garderies, subventions : charges de CHF 26'721 (pour un budget de CHF 50'986). Ce poste est aléatoire et varie fortement d'une année à l'autre, selon les situations individuelles.

## 6. Trafic et télécommunications

Charges	CHF 292'270
Produits	CHF 95'782

Ce chapitre comprend la circulation routière, les transports publics, le trafic et les télécommunications.

L'excédent de charges est de CHF 196'489 (amélioration CHF 109'365 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Les divers coûts en lien avec l'entretien des routes ont été maîtrisés et sont restés en-deçà des budgets (-CHF 17'500).
- Charges d'amortissements des routes inférieures (- CHF 33'822) et produits d'amortissements supérieurs (+ CHF 9'173).
- Transports publics : la part au trafic régional est inférieure de CHF 6'494 par rapport au budget (mais en légère augmentation par rapport à 2024).

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges	CHF 709'266
Produits	CHF 651'600

Ce chapitre comprend l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les aménagements, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

L'excédent de charges est de CHF 57'666 (amélioration de CHF 73'055 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Approvisionnement en eau : charges de CHF 198'048 pour un budget de CHF 201'010, prélèvement au fond spécial pour l'équilibre du compte FSEC (CHF 44'412).

- Traitement des eaux usées : charges maîtrisées (CHF 144'377 pour CHF 149'742 au budget).
- Gestion des déchets : charges conformes et maîtrisées.
- Cimetière : charges inférieures (CHF 16'751 pour CHF 26'289) dues à peu de travaux d'entretien. Rénovation des statues réalisée.

## 8. Economie publique

Charges	CHF 457'468
Produits	CHF 454'045

Ce chapitre comprend l'agriculture, la sylviculture, la chasse et la pêche, le tourisme, l'industrie, l'artisanat et les commerces, les banques et assurances et les combustibles et énergies.

L'excédent de charges est de CHF 3'423 (amélioration CHF 38'387 par rapport au budget).

Les éléments ci-après peuvent notamment être relevés :

- Agriculture-Economie alpestre : frais d'études pour l'adduction d'eau aux chalets prévus au budget en 2025 pour CHF 17'000 non réalisés, subventions cantonales de CHF 11'560, recettes de CHF 15'000 non prévues à la suite d'une vente de terrain.
- Sylviculture : la participation au groupement forestier dégage un produit de CHF 29'127 (CHF 9'958 au budget), les charges d'exploitation sont inférieures et compensent partiellement des charges de personnel (y compris provisions pour heures supplémentaires)
- Part du bénéfice attendu de la CREG pour CHF 24'083.

## 9. Finances et impôts

Charges	CHF 50'417
Produits	CHF 3'380'158

Ce chapitre comprend les impôts, les conventions fiscales, la péréquation financière intercommunale, l'administration de la fortune et de la dette, les redistributions et les postes non ventilables.

L'excédent de produits est de CHF 3'329'738 (amélioration de CHF 347'967 par rapport au budget).

Les produits comprennent notamment :

- Impôts communaux ordinaires (+14%) : recettes supérieures de CHF 325'790 (CHF 2'646'314 pour un budget de CHF 2'320'524).
- Recettes d'impôts communaux spéciaux (+7.1%) : recettes supérieures de CHF 26'319 (CHF 400'819 pour un budget de CHF 374'500).

### Résultat du compte de fonctionnement 2025

Le compte de fonctionnement se solde comme suit :

Total des charges :	CHF	6'498'814
Total des produits :	CHF	6'764'147
<b>Excédent de produits :</b>	<b>CHF</b>	<b>265'333</b>

Pour rappel :

budget 2025 : excédent de charges de CHF 435'889

comptes 2024 : excédent de produits de CHF 77'748.

### Facteurs impactant le résultat 2025

- Charges inférieures au budget (dépenses maîtrisées, report certains travaux) CHF 201'500.
- Produits supérieurs au budget CHF 499'722 (impôts communaux spéciaux fortement supérieurs).

### Bilan au 31 décembre 2025

Ce document fait partie du rapport de gestion 2025, publié dans le bulletin d'information numéro 98, page 19. Le rapport de gestion 2025 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, commente l'évolution du bilan entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2025</u>
Total des actifs :	CHF 13'195'198.19	CHF 13'495'475.07

### Flux de trésorerie

Ce document fait partie du rapport de gestion 2025, publié dans le bulletin d'information numéro 98, page 22. Le rapport de gestion 2025 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, présente le flux de trésorerie en relevant l'évolution des liquidités entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2025</u>
Disponibilité et placement à court terme	CHF 1'718'565.04	CHF 1'957'960.16

Soit une variation des liquidités et placements à court terme disponible pour la commune de CHF 239'395.12.

**Monsieur Raphaël Battu** pose la question de l'affectation du bénéfice.

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, répond que le résultat affecte le capital propre.

**Monsieur Raphaël Battu** demande des précisions au sujet de l'augmentation d'impôts comptabilisé sur l'exercice 2025. Il souhaite savoir si cette augmentation est pérenne.

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, répond en relevant une remarque émise par la fiduciaire dans le cadre du contrôle des comptes au sujet des estimations des recettes fiscales qui pourraient être trop prudentes. Il relève néanmoins que dans le cadre du budget 2026 l'estimation des recettes a été réévaluée et indique qu'aucune provision de risque n'est prévue. Monsieur Borcard est d'avis que les recettes fiscales comptabilisées en 2026 peuvent être considérées comme pérennes.

Aucune autre question n'est formulée par l'assemblée.

### **2.1.2 Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière**

La conclusion du rapport de révision de la Fiduciaire Ruffieux SA est projetée à l'écran. Ce rapport conclut en recommandant au Conseil communal et à la commission financière de proposer à l'assemblée d'approuver les comptes annuels.

L'intégralité du rapport de révision détaillé est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 4).

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, donne la lecture du rapport de la commission financière ci-après reproduit :

#### **Point 2.1 « Compte de fonctionnement »**

Conformément aux prescriptions légales, les comptes communaux 2025 ont été contrôlés par la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle.

Ce rapport, daté du 30 mars 2026 et signé par MM. Frédéric Neuhaus et Luciano Domingues vous est présenté sur l'écran. Permettez-moi de vous faire grâce de toute la partie formelle et juridique pour vous dire simplement que la fiduciaire termine son rapport en recommandant à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2025.

◀ Ce rapport, ainsi que le détail des comptes de fonctionnement 2025 ont été présentés et commentés à la Commission financière par l'ensemble du Conseil communal et M. Rémy Aeberli.

La Commission financière relève la bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des recettes supplémentaires d'impôts qui ont permis d'obtenir ce bénéfice de CHF 265'332.70. Nous relevons une nouvelle fois l'importance des charges liées régionales et cantonales qui représentent le 38.7% du total des charges pour 2025, soit une légère augmentation de 0.8% par rapport à 2024.

Sur la base du rapport de la fiduciaire et des explications fournies, nous recommandons à l'assemblée communale de ce jour d'approuver les comptes de fonctionnement 2025 tels que présentés.

Ce rapport est signé :

- Pierre Borcard
- Steve Läubli
- Nicole Piccand
- Pascal Monteleone
- Thierry Sottas

L'intégralité du rapport de la commission financière est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 5).

### **2.1.3 Approbation du compte de fonctionnement 2025**

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement 2025 est **approuvé à l'unanimité** à main levée (sans les voix des membres du conseil communal), avec remerciements à Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances.

## **2.2. Compte des investissements**

### **2.2.1 Présentation du compte des investissements 2025**

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, présente et commente le compte des investissements 2025 ci-après reproduit.

Ce document fait partie du rapport de gestion 2025, publié dans le bulletin d'information numéro 96, page 21. Le rapport de gestion 2025 est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

## INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2025	Crédit voté	Charges 2025	Produits 2025	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
<b>0220</b>	<b>Administration</b>							
0220.52.00.01	Logiciel métier Aelans (ancien)	27.102.024	8'700.00	8'700.00	-	-	-	-
0220.52.00.01	Logiciel métier T2I	27.102.024	80'000.00	80'000.00	66'661.30	-	-	66'661.30
<b>2170</b>	<b>Bâtiment scolaire</b>							
2170.5040.01	Bâtiment scolaire - rampe escalier	30.102.022	-	40'000.00	-	6'097.00	32'792.30	-
<b>3410</b>	<b>Vestiaires FCHaute-Gruyère</b>							
3410.5040.00	Rénovation des vestiaires (sol, peinture et aménagement)	27.102.024	50'000.00	50'000.00	18'300.00	-	-	18'300.00
3410.6140.00	Rénovation des vestiaires (participation de tiers)	27.102.024	26'200.00	26'200.00	-	13'700.00	-	13'700.00
<b>5600</b>	<b>Logement sociaux</b>							
5600.5550.00	souscription 1 action S.I. Champs Bellins SA	-	-	-	1'250.00	-	1'250.00	-
<b>6150</b>	<b>Routes communales et génie civil</b>							
6150.5010.05	Mise en zone 30 km/h du village	27.101.022.02.20	-	140'000.00	53'956.60	-	-	104'869.10
6150.5010.05	Crédit d'étude - Route de la Gare	27.102.024	50'000.00	50'000.00	42'821.55	-	-	42'821.55
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>							
7101.6370.00	Taxes des raccordements	-	-	-	-	1'453.50	-	1'453.50
<b>7201</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>							
7201.6370.00	Taxes de raccordement	-	-	-	-	16'168.80	-	16'168.80
<b>7710</b>	<b>Aménagement du territoire</b>							
7710.5090.00	Réaménagement et construction d'une fontaine	27.102.024	25'000.00	25'000.00	-	-	-	-
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>							
7900.5290.00	Finalisation du plan d'aménagement local	0.102.021	-	70'000.00	1'210.70	-	-	58'518.55
<b>8180</b>	<b>Economie alpestre</b>							
8180.5010.02	Réfection d'un chemin alpestre Gros Chadous	0.102.021	-	28'000.00	88'487.00	-	-	191'982.20
8180.5030.00	Caisson pâturage des Joux (net de subv.)	9.002.025	20'130.00	20'130.00	45'293.70	-	-	45'293.70
8180.5040.00	Réfection toiture "Fédjire" (net de subv)	27.102.024	57'698.00	57'698.00	-	-	-	-
<b>8200</b>	<b>Sylviculture</b>							
8200.5010.03	Réfection chemin et caisson Pra Fleuri (net de subv.)	9.002.025	48'000.00	48'000.00	70'782.10	43'799.01	26'983.09	-
<b>8710</b>	<b>Electricité</b>							
8710.5550.00	Participation à la CREG (bénéfice 2024 capitalisé)	-	-	-	21'262.91	-	-	21'262.91
<b>Totaux</b>			<b>313'328.00</b>	<b>591'328.00</b>	<b>410'025.86</b>	<b>81'218.31</b>		
Excédent d'investissements 2025						<b>32'807.55</b>		

**Madame Suzanne Cosandey**, vice-syndique, et **Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, commentent les crédits d'investissement clôturés en 2025.

Il s'agit des crédits suivants :

	Crédit voté	Coût final
- Réfection chemin et caisson Pra Fleuri	CHF 48'000	CHF 26'983.09
- Bâtiment scolaire, rampe escalier	CHF 48'000	CHF 32'792.30

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, précise que les bonnes conditions météorologiques ont facilité la réalisation des travaux et permis de réaliser des économies.

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, informe de l'état de situation du crédit d'investissement « Mise en zone 30 km/h du village à savoir : crédit voté CHF 140'000, total intermédiaire des investissements en cours CHF 104'869.10. ». Il précise que ce crédit comprend également les frais de mise en conformité Lhand de l'arrêt de bus.

Aucune question n'est formulée par l'assemblée.

### **2.2.2 Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière**

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, informe que le rapport de la fiduciaire Ruffieux SA pour le compte des investissements fait partie du rapport précédemment présenté à l'assemblée (voir pièce numéro 4).

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, poursuit avec la lecture du rapport de la commission financière ci-après reproduit :

#### **Point 2.2 « Compte des investissements »**

Les comptes d'investissement font également partie du contrôle fiduciaire que vous venez d'entendre.

Lors de notre séance du 24 mars, les représentants de la commune ont fourni toutes les explications relatives aux écarts intervenus entre le budget et les chiffres de la comptabilité 2025.

Par conséquent, la Commission financière vous recommande d'approuver également les comptes d'investissements 2025.

Nous tenons à terminer notre rapport en félicitant M. Rémy Aeberli, caissier, pour la très bonne tenue des comptes, ainsi que M. le Conseiller communal Bertrand Borcard pour l'excellent travail fourni à la tête du département des finances.

Ce rapport est signé :

- |                  |                   |                |
|------------------|-------------------|----------------|
| - Pierre Borcard | Pascal Monteleone | Thierry Sottas |
| - Steve Läubli   | Nicole Piccand    |                |

L'intégralité du rapport de la commission financière est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 5).

### **2.2.3 Approbation du compte des investissements 2025**

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements 2025 est **approuvé à l'unanimité** à main levée (sans les voix des membres du conseil communal).

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, présente et commente le tableau ci-dessous présentant les indicateurs financiers MCH2. Il relève que ces indicateurs sont bons sauf le taux d'autofinancement. La valeur de ce dernier indicateur signifie que la commune dispose d'une capacité limitée de financer des projets au moyen de ses fonds propres.

	2025	2024 (*)	2023 (*)	Appréciation selon <u>SCom</u>
1.Taux d'endettement net	9.46%	1.98%	7.02%	<100% : bon
2.Degré d'autofinancement	152%	267%	165%	>100% : haute conjoncture
3.Part des charges d'intérêts	-0.02%	-0.01%	0.04%	0%-4% : bon
4.Dette brute par rapport aux revenus	60.5%	59.6%	65.9%	<50% : très bon
5.Proportion des investissements	6.49%	6.84%	13.9%	<10% : effort d'investissement faible Entre 10% et 20% : effort d'invest. moyen
6.Part du service de la dette	3.54%	5.27%	4.21%	<5% : charge faible 5%-15% : charge acceptable
7.Dette nette par habitant	CHF 317.-	CHF 64.-	CHF 240.-	Entre 0.- et 1'000.- : endettement faible
8.Taux d'autofinancement	7.38%	7.33%	14.87%	<10% : mauvais 10%-20% : moyen

Au terme de sa présentation, **Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, remercie Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances, pour son excellent travail rigoureux et précis, ainsi que ses collègues du Conseil communal.

Il relève la très bonne collaboration avec l'organe de révision ainsi qu'avec les membres de la commission financière.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, adresse ses vifs remerciements à Monsieur Rémy Aeberli, administrateur des finances, à Monsieur Bertrand Borcard, conseiller communal, ainsi qu'aux membres de la commission financière pour l'excellent travail, la bonne tenue et le suivi des comptes communaux.

### 3. Alpage Fédjîre – réfection de la toiture du chalet – crédit additionnel

Un rapport et des explications sur le crédit additionnel ont été publiés dans le bulletin d'information numéro 98, pages 25.

Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité de consulter un exemplaire du budget auprès de l'Administration communale.

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, rappelle que l'Assemblée communale de mai 2025 a validé un crédit de CHF 57'698.00, pour la réfection complète du toit du chalet de La Fédjire. Le toit sera recouvert de tuiles en aluminium (PREFA).

Une subvention de 32 % avait été calculée sur le montant total des travaux, soit un montant de CHF 27'152.00.

Or, la subvention accordée par les services de l'Etat n'est calculée que sur les 2/3 du montant total étant donné que la partie habitable, louée à un tiers, représentant une proportion de 1/3 de la surface de la toiture, ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la subvention.

Le Conseil communal présente donc une demande de crédit additionnel d'un montant de CHF 10'000.00.

Conformément à l'article 45 LFCo, Monsieur Edouard Raboud indique que cette dépense de CHF 10'000.00 sera couverte par les capitaux propres avec un amortissement annuel sur 33.3 ans. Le total des frais de fonctionnement annuels se monte à CHF 300.00 (pièce numéro 6).

**Monsieur Jean-François Moura** pose la question d'une éventuelle répercussion des coûts des travaux sur le loyer.

**Monsieur Edouard Raboud**, conseiller communal, répond que le contrat de bail a une durée de six ans et qu'une adaptation du loyer sera notifiée en respectant les délais contractuels.

### **Rapport de la Commission financière**

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la Commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit :

#### **Point 3 « Alpage Fédjire – réfection de la toiture du chalet – crédit additionnel »**

Cette demande de crédit supplémentaire a également été présentée à la Commission financière lors de notre séance du 14 mars.

La Commission financière soutient cette demande et vous recommande d'approuver ce crédit supplémentaire de CHF 10'000.00 due à une diminution de la subvention accordée par l'état de Fribourg.

Ce rapport est signé :

- |                  |                     |                  |
|------------------|---------------------|------------------|
| - Pierre Borcard | - Nicole Piccand    | - Thierry Sottas |
| - Steve Läubli   | - Pascal Monteleone |                  |

#### **3. Alpage Fédjire – réfection de la toiture du chalet – crédit additionnel – CHF 10'000**

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à la majorité**, 40 oui, 1 non, 1 abstention, par vote à main levée.

#### **4. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)**

**Madame Suzanne Cosandey**, vice-syndique, informe en préambule que le nouveau règlement a été rédigé en utilisant le règlement type du service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et inclut la mise à jour de certains articles.

**Madame Suzanne Cosandey**, vice-syndique, relève les principaux éléments du nouveau règlement ci-après :

- Base légale  
Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 09.06.2011.
- Art. 3 alinéa 3 : Ajout d'une taxe d'inscription, précédemment fixée dans le règlement d'application.
- Art. 11 alinéa 1  
Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, sans les repas, et pour un montant maximal de CHF 120.00 par jour. Les repas sont facturés pour un montant maximal de CHF 16.00 par jour. Les tarifs et les frais de repas sont établis par la commission de l'Accueil avant le début de l'année scolaire et sont soumis à l'approbation du conseil communal. Ils font partie du règlement d'application.
- Art. 11 alinéa 2  
Le tarif maximal en garde ne dépasse pas le prix net coûtant.  
Madame Cosandey précise que les tarifs ont été validés par Monsieur Prix le 12.02.2026.
- Art. 11 alinéa 5  
Le calcul du revenu déterminant se fait, en vertu de l'art. 12 al. 2 de la LStE, selon les modalités prescrites au chapitre « revenu déterminant » du document « Grille de référence LStE » établi par la Direction de la santé et des affaires sociales.
- Art. 14 alinéa 2  
Le « concept socio-éducatif » remplace le « projet éducatif ».
- Art. 18 alinéa 2  
Le règlement du 4 septembre 2014 sera abrogé dès que le nouveau sera entré en vigueur.

Aucune question n'est formulée.

#### **Rapport de la Commission financière**

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la Commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit :

#### **Point 4 « Approbation du nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire »**

La révision du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire AES ne comporte que des adaptations mineures.

Ce nouveau règlement a déjà fait le tour de différents services de l'état, à savoir :

- La Direction de la formation et des affaires culturelles
- Le Service des communes
- Le Service de l'enfance de la jeunesse.

Ces services ayant donné un préavis favorable, nous proposons à l'assemblée communale d'accepter ce nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire.

Ce rapport est signé :

- |                  |                     |                  |
|------------------|---------------------|------------------|
| - Pierre Borcard | - Nicole Piccand    | - Thierry Sottas |
| - Steve Läubli   | - Pascal Monteleone |                  |

L'assemblée communale approuve à l'unanimité à main levée le nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES).

#### **5. Divers**

##### *5.1 Questions et remarques de l'assemblée*

**Monsieur Jean-François Moura** félicite l'ensemble du conseil communal pour le bon résultat des comptes 2025 qu'il qualifie de réjouissant.

**Monsieur Jean-François Moura** rend cependant le conseil communal attentif à l'importance de poursuivre les efforts d'investissement dans l'entretien du réseau des routes communales afin d'anticiper et limiter la dégradation et l'obsolescence du réseau routier communal et maintenir ce réseau en bon état. Monsieur Moura préconise de ne pas attendre avant de définir un plan d'entretien annuel des routes communales en fixant des tronçons. Il relève que les routes suivantes pourraient nécessiter un entretien, à savoir le chemin de Sous-le-Mont, les routes de remaniement et la route de Lessoc.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, relève qu'il s'agit d'une bonne remarque et remercie Monsieur Jean-François Moura.

**Monsieur Eric Delabays** demande si l'encaissement des impôts communaux par la commune est toujours un sujet d'actualité.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, confirme que ce changement est effectivement d'actualité.

**Monsieur Eric Delabays** souhaite connaître les raisons de ce changement en relevant que le système actuel, à savoir encaissement des impôts communaux par le Canton, fonctionne très bien. Monsieur Delabays relève que le système actuel est plus intéressant pour le contribuable qui reçoit un seul bordereau. Il indique que le service cantonal des contributions dispose d'un guichet virtuel qui permet au contribuable d'accéder au service en ligne. Monsieur Delabays informe que le système Fritax est appelé à disparaître, ce système sera remplacé par un service en ligne. Monsieur Delabays relève également que la gestion des poursuites est plus avantageuse pour l'Etat.

**Monsieur Eric Delabays** invite le Conseil communal à réfléchir à ces différents aspects.

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, répond que la décision de reprendre la facturation des impôts communaux a été prise dans le cadre du changement de prestataire informatique. Des calculs ont démontré que la reprise de la facturation des impôts est économiquement plus favorable.

**Monsieur Eric Delabays** rétorque en relevant qu'une économie de CHF 30'000.00 ne justifie pas ce changement.

**Monsieur Bertrand Borcard**, conseiller communal, relève que la décision prise sera mise en œuvre en prenant les dispositions nécessaires pour que ce nouveau mode de facturation fonctionne aussi bien voire mieux que le système actuel. Si le nouveau mode de facturation des impôts communaux ne donne pas satisfaction, Monsieur Bertrand Borcard n'exclut pas de revenir en arrière.

**Madame Suzanne Cosandey**, vice-syndique, rappelle que la décision a été prise sur la base d'une analyse des coûts démontrant une économie potentielle.

**Monsieur Rémy Aeberli**, administrateur des finances, précise que la reprise de la facturation des impôts communaux a été présentée dans le cadre du changement du système informatique. Selon les calculs établis, la reprise de la facturation des impôts est économiquement intéressante.

---

**Monsieur Jean-François Borcard** remercie et félicite le Conseil communal pour toutes les activités organisées à l'intention des aînés-es.

---

**Madame Marie-Claire Pharisa** félicite le Conseil communal et remercie tous ses membres mais particulièrement ses deux membres sortants, Messieurs Daniel et Edouard Raboud, pour tout le travail accompli qui implique une forte charge.

Elle adresse également ses félicitations et ses encouragements aux nouveaux membres.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, remercie Madame Pharisa. Il partage l'avis que faire partie d'un Conseil communal représente effectivement du travail en relevant qu'il s'agit d'un travail intéressant, il indique que le Conseil communal peut s'appuyer sur une administration bien en place.

---

**Monsieur Jean-François Moura** demande des informations au sujet de l'état d'avancement du dossier de révision du plan d'aménagement local (PAL).

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, répond que la décision d'approbation de la modification du plan d'aménagement local a été rendue par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 05.06.2024.

---

**Monsieur Léonard Jaquet** rappelle que le FC Haute-Gruyère organise le tournoi Sekulic durant les deux premiers week-ends du mois de juin. Il invite les citoyens présents à soutenir cette manifestation en répondant favorablement à l'appel à bénévoles.

---

## 5.2 Fin de la législature 2021-2026

### - Démissions

A l'issue de la législature 2016-2021, Messieurs Daniel Raboud, syndic, et Edouard Raboud, conseiller communal, quittent le Conseil communal. Ils cesseront leur mandat à la fin de la présente législature, soit à la fin de cette semaine.

Le Conseil regrette leur décision. Il perd, avec le départ de deux conseillers expérimentés, de nombreuses connaissances, compétences et expériences que les deux démissionnaires ont accumulées pendant leur mandat.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, rend hommage à M. Edouard Raboud, conseiller communal, démissionnaire, le texte est reproduit ci-dessous :

### **UN GRAND MERCI À NOTRE COLLÈGUE CONSEILLER COMMUNAL ÉDOUARD RABOUD**

*Au nom de tout le Conseil communal, c'est avec une pointe d'émotion que nous tenons à remercier Édouard Raboud pour son amitié et son bel engagement durant ces cinq dernières années en qualité de conseiller communal*

*Édouard a relevé le défi de gérer un dicastère de poids, de l'agriculture aux forêts en passant par les routes et la gestion des déchets. Sur le terrain, on a pu compter sur sa disponibilité et sa connaissance pointue de notre territoire. En tant qu'agriculteur, il nous a apporté ce bon sens pratique et cet éclairage concret qui font toute la différence. Au-delà de ses compétences, c'est sa franchise et son esprit d'équipe qui ont marqué notre quotidien.*

*Aujourd'hui, Édouard a décidé de tourner cette page pour se consacrer à son exploitation agricole, mais aussi et à un magnifique bonheur à venir : l'arrivée prochaine d'un enfant. Nous comprenons et soutenons de tout cœur ces belles priorités.*

*Édouard, ton passage au Conseil laisse un excellent souvenir à chacun d'entre nous. Un immense merci pour tout ce que tu as apporté à notre Commune. Nous te souhaitons beaucoup de réussite pour la suite et, bien sûr, tout le bonheur du monde dans ta nouvelle vie de papa !*

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, prononce le discours de fin de mandat au conseil communal, ci-après reproduit :

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*Alors que cette législature touche à sa fin, j'ai envie de m'adresser à vous avec émotion... et, rassurez-vous, sans trop rallonger la soirée. Après vingt-deux ans au Conseil communal, dont dix comme syndic, le moment est venu pour moi de transmettre le flambeau. Et je le fais avec fierté, avec gratitude, et avec une immense confiance en l'avenir de Grandvillard. Et puis, soyons honnêtes : 22 ans de conseil dont dix ans de syndic, c'est plus de 1000 séances de Conseil communal... plus 200 de réunions à l'extérieur, de dossiers, des milliers de courriels... Je crois que j'ai bien mérité de laisser quelqu'un d'autre découvrir les joies du classement administratif.*

*Ces années ont été une aventure incroyable. Ensemble, nous avons relevé des défis, porté des projets ambitieux, modernisé notre commune, soutenu nos associations, renforcé nos liens et préparé l'avenir. Rien de tout cela n'aurait été possible sans vous : sans votre confiance, votre engagement, et cet esprit de village qui fait que, chez nous, tout le monde connaît tout le monde... parfois même un peu trop bien.*

*Je repense souvent à mes débuts, lorsque j'ai remplacé M. Jacques Overney. À l'époque, je ne savais pas encore où ce chemin me mènerait. Mais je savais une chose : je voulais servir Grandvillard. Et grâce à vous, j'ai pu le faire. Grâce à vous, j'ai pu assumer la fonction de syndic, une responsabilité exigeante mais tellement enrichissante. Et je vous rassure : malgré les années, je n'ai jamais perdu le plaisir de découvrir un nouveau dossier... même si certains étaient plus lourds que d'autres, au sens propre comme au figuré.*

*Je tiens à remercier mes collègues du Conseil communal, anciens et actuels. Merci pour votre loyauté, votre travail, vos discussions parfois animées mais toujours constructives. Nous avons débattu, négocié... et souvent réussi à tomber d'accord du premier coup, ce qui mérite d'être souligné.*

*Merci également aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration, au personnel d'exploitation, aux commissions, aux sociétés locales. Vous êtes les artisans du quotidien, ceux qui font tourner la commune, ceux qui font vivre notre identité. Et je le dis avec conviction : sans vous, rien ne fonctionnerait. Ou alors beaucoup moins bien... et beaucoup moins vite.*

*Et surtout, merci à vous, habitantes et habitants de Grandvillard. Merci pour vos critiques, vos encouragements, vos idées, votre présence. Vous êtes la force de ce village, et parfois aussi son moteur... surtout quand il s'agit de rappeler au syndic qu'un nid-de-poule n'a toujours pas été réparé.*

*Aujourd'hui, je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli. Mais je ne quitte pas Grandvillard qui m'a vu naître. Je reste profondément attaché à ce village, à son dynamisme, à ses traditions et à ses habitants.*

*Pour l'avenir, je vous souhaite le meilleur. Continuons à faire vivre cet esprit de solidarité et d'ouverture qui fait la beauté et la force de notre commune. C'est dans cet esprit que je souhaite une fructueuse législature 2026 – 2031 aux nouveaux élus.*

*Merci de votre attention.*

**Mme Suzanne Cosandey**, vice-syndique, adresse les remerciements du Conseil communal à Monsieur Daniel Raboud. Le texte est reproduit à la page suivante.

Monsieur le Syndic,

Cher Daniel,

Tu avais un air interrogateur hier soir lors de ta dernière séance du conseil quand tu nous as demandé si nous avions des points à aborder dans les Divers de l'Assemblée. Chacun d'entre nous a répondu Pas de Divers et nous avons remarqué que tu attendais que l'on annonce un sujet. Ce matin encore, tu m'as appelée afin d'essayer d'en savoir plus. Et je ne t'ai rien dit.

Eh bien voilà ! Au nom de tes collègues du conseil communal, j'ai le plaisir de prendre la parole en cette fin d'assemblée. C'est une situation particulière, car il n'est pas courant dans notre commune de remercier une personne ayant siégé pendant un peu plus de 22 ans à l'exécutif.

Je ne vais pas tout redire ce que j'ai écrit dans le bulletin d'informations communal, car je pense que chacun et chacune l'a lu avec attention.

Toutefois, je pense que tu mérites que l'on relève le dévouement dont tu as fait preuve envers ta chère commune durant toutes ces années. Un dévouement remarquable qui prend du temps, de la disponibilité, parfois 7 jours sur 7, mais aussi qui prend beaucoup d'énergie, non seulement pendant les journées, mais parfois également pendant les nuits.

Dès ton plus jeune âge, tu t'es intéressé à la politique et tu as saisi l'opportunité d'une élection complémentaire pour être élu au conseil communal, avec effet au 1er janvier 2004.

Contraint de réorienter ton parcours professionnel, moins d'une année après ton entrée en fonction, tu as dû être remplacé dès le 21 novembre 2004 et ce, durant 3 mois, pour un séjour linguistique à l'étranger. Ce stage linguistique t'a permis d'obtenir un poste de responsable RH aux services du parlement, poste que tu as occupé jusqu'à ta préretraite.

De 2004 à mars 2011, tu as été conseiller communal, puis vice-syndic jusqu'à la mi-avril 2016, moment où tu as accédé à la syndiculture. Durant ce presque quart de siècle, tu as collaboré étroitement avec 17 conseillères et conseillers communaux, de même qu'avec de nombreux-ses employés-ées de l'administration, de l'édilité et du service de la forêt.

Pendant ce long mandat, tu as été l'instigateur de plusieurs projets, notamment la réalisation du terrain multisports du Saudillet pour lequel tu avais trouvé un généreux sponsor, Phytopharma. Cet endroit a pu se transformer, durant quelques hivers, en patinoire éphémère. Et c'est toi-même qui t'occupais de la glace pendant la nuit en arrosant la surface lorsque le froid était suffisant. Ce lieu de rencontre magnifique a beaucoup d'importance pour toi et tu peux en être fier.

La centrale de biogaz, qui produit de l'énergie depuis le printemps 2016, est aussi un projet qui t'a tenu à cœur. Il a pu voir le jour grâce à l'excellente collaboration de plusieurs acteurs : la commune, l'Institut agricole de Grangeneuve, une vingtaine d'exploitants agricoles et Groupe E Greenwatt.

Tu as été responsable du dicastère de l'eau entre autres. Grandvillard regorge de cet or bleu qui provient de la montagne et des nappes phréatiques, d'où le projet initié par le Groupe E : l'implantation d'une pisciculture. La décision de sa non-réalisation a été difficile à

*prendre et à accepter. Tu tenais vraiment à cette réalisation qui t'a valu de nombreuses insomnies. Mais, après plusieurs séances avec les services de l'Etat, de longues réflexions et en prenant en compte le point de vue d'une partie de la population, le conseil communal a dû se résoudre à abandonner le projet, qui est finalement tombé à l'eau.*

*Je vais relever maintenant un élément dont je n'ai pas encore parlé. Il ne touche pas directement ton rôle de conseiller ou de syndic, mais il te tenait à cœur. Durant ton mandat, tu as toujours excellé dans l'art de rechercher de candidat-es pour le conseil communal. En discutant ou en écoutant des conversations, j'ai appris que tu essayais de séduire les futurs-es candidats-es lors de moments conviviaux, par exemple en les invitant à un apéritif chez toi.*

*Je sais que des personnes t'ont eu répondu qu'elles voulaient bien venir pour un apéro, mais qu'elles n'accepteraient de toute façon pas de se porter candidates. Pour ma part, je n'ai pas été invitée à un apéritif chez toi. C'est lors d'une rencontre fortuite un jeudi du mois d'août, au marché de Bulle, en partageant un verre, que tu m'as demandé si je n'étais pas intéressée à me porter candidate au conseil communal. Etant très occupée professionnellement, cela ne m'était jamais venu à l'idée.*

*Tu as laissé passer les mois et c'est en octobre-novembre que tu m'as recontactée. Entre-temps, l'idée avait germé et après mûres réflexions, j'ai accepté ta proposition.*

*Ce soir, je peux te dire un grand merci, car tu as osé m'aborder pour me poser la question. Sans cette rencontre et ta ténacité, je ne serais certainement jamais entrée au conseil communal.*

*Cependant, l'automne dernier, tu nous as dit que tu n'allais pas nous aider à rechercher des candidats-es, que tu en avais assez fait. Ainsi, nous avons pu nous rendre compte combien cela est difficile. Mais nous y sommes arrivés et je pense que le futur conseil va former une équipe soudée prête à s'engager pour Grandvillard. Nous aurons encore des projets importants à traiter et bien du pain sur la planche.*

*Daniel, dans 2 jours et demi, quand le nouveau conseil communal aura été assermenté, ta fonction de syndic va se terminer. Tu pourras définitivement fermer tes dossiers. Tu n'auras plus de souci avec ton ordinateur qui ne s'est pas chargé ou qui ne veut pas se connecter au Wifi. Encore ce soir, c'est arrivé juste avant l'assemblée.*

*Tu n'auras plus à te tracasser ni à consulter la météo avant de planifier des séances : en effet, dès samedi, un jour de beau temps sera synonyme d'un jour de liberté dont tu pourras disposer librement, sans soucis communaux. Plus de problème pour planifier des sorties à vélo en été et, dévaler à ski les pistes avec tes amis en hiver. L'offre du Magic Pass s'est encore étendue ces dernières années et plus de 100 stations sont prêtes à t'accueillir. Profites-en pleinement.*

*Au nom du Conseil communal et des citoyennes et citoyens de Grandvillard, je tiens à te remercier très sincèrement pour ton investissement remarquable, pour tout le temps, l'énergie et l'engagement que tu as généreusement consacrés au service de notre commune.*

*Ton implication et ton sens des responsabilités ont largement contribué au bon fonctionnement de nos activités et à la vie de notre collectivité. Par ton travail, ta disponibilité et ton attachement à Grandvillard, tu as apporté une contribution précieuse dont nous te sommes profondément reconnaissants. Au-delà de ton rôle, nous retiendrons également la qualité des échanges, ton écoute et ton engagement sincère au service de toutes et tous.*

*Il est maintenant temps de penser à ta vraie retraite et surtout de profiter de passer de merveilleux moments avec ton épouse, tes trois enfants et tes six petits-enfants. Faire partie d'un conseil communal, c'est aussi pour la famille, de nombreuses absences de la maison. Merci Catherine pour ta compréhension et ta patience durant toutes ces années !*

*Cher Daniel, nous te souhaitons nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle étape de la vie et, pour te témoigner toute notre reconnaissance, nous avons le plaisir de t'offrir un cadeau.*

### **5.3 Début de la législature 2026-2031**

**Mme Suzanne Cosandey**, vice-syndique, invite les nouveaux élus Monsieur Arnaud Delabayes et Monsieur Julien Fruchou à se présenter devant l'assemblée. Ces derniers sont applaudis.

---

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie les participants de la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie ses collègues du Conseil pour leur disponibilité, ainsi que la part de responsabilité prise dans la gestion des affaires communales.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, remercie également le personnel administratif pour sa compétence étendue et sa grande disponibilité ainsi que tous les citoyennes et citoyens engagés dans une des nombreuses fonctions communales. Ces personnes font vivre notre communauté ; qu'elles en soient félicitées et remerciées.

**Monsieur Daniel Raboud**, syndic, clôt l'assemblée à 21h30 en remerciant les citoyens présents de leur attention.

Chacun est invité à un moment de partage et d'amitié.

**La secrétaire :**

Sylvie Broccard

**Le syndic :**

Daniel Raboud